

## Décision du Président n° D2024/01

Gouffre d'Esparros et Espace Préhistorique de Labastide Remplacement des blocs de secours défectueux

Le Président,

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020/069 en date du 30 juillet 2020 portant délégations de pouvoir au Président,

## Décide

Article 1 : De signer les devis auprès de Sécuris pour le remplacement du bloc de secours au Gouffre d'Esparros et au site de l'Espace Préhistorique de Labastide, pour un montant respectif de 2 335.80 € TTC et de 527.40 € TTC.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3: Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de Bagnères-de-Bigorre.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lannemezan/le 08 janvier 2024

Le Président,

0 9 JAN, 2024 Affichée le